

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

Compte-rendu de séance
SEANCE DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 3
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt et un et le six du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. AVILA Nathalie, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, MANCES Françoise, LAZARO Pascal, OCANA Joffrey, ROLLIN Serge, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM Pierre HOYOS, Christelle BURLAN, Mohamed OUBALKASSAM

ETAIENT ABSENTS :

DATE DE LA CONVOCATION : 1 juillet 2021

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M Jérôme Del-Vals est désigné à cette fonction qu'il accepte.

Le procès-verbal de la séance du 08 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité à la suite de quoi les divers points de l'ordre du jour sont examinés

1. Décisions prises par M. le Maire – article L.2122.22 du CGCT

- **le 08.06.2021** – la fourniture et l'installation d'un système de sonorisation pour la salle du Foyer de la commune pour un montant sur devis de 2 389.15 € HTVA

- **le 08.06.2021** – le tarifs des produits William ANSTETT suivants en dépôt vente à la boutique de l'abbaye

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix de vente boutique TTC
Sel aromatique 120g	4.40 €	5.5 %	5.50 €
Sel aromatique 60g	3.92 €	5.5 %	4.90 €
Tisanes composées	4.96 €	5.5 %	6.20 €

- **le 08.06.2021** – le tarifs des produits du Domaine de Mirailhes suivants en dépôt vente à la boutique de l'abbaye

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix de vente boutique TTC
Pollen 50 g	3.00 €	Néant	5.00 €

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. ACHAT D'UN VEHICULE AFIN DE REMPLACER LE VEHICULE DEBROUSSAILLEUSE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la débroussailleuse actuelle est défectueuse et ne permet pas aux gardes de travailler dans de bonnes conditions, de plus son entretien est très coûteux.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que la Société AGRIVISION – 155 rue Gaspard Monge – 11000 Carcassonne – a établi un devis pour une débroussailleuse KUHN neuve, modèle AGRI LONGER GII 5045 PTC, pour un montant de 24 000 € HT.

La société AGRIVISION propose de reprendre l'ancienne débroussailleuse pour un montant de 7 000 € HT

Soit, pour information, une soule à financer de 17 000 € HT

Après avoir rappelé avoir été précédemment autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L.1612.1 du CGCT, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer concernant l'acquisition de ce véhicule

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter une débroussailleuse épareuse et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

3. DM N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose de modifier comme suit le budget principal de la Commune :

Section investissement – dépenses

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM1
21538-105	+15 600	- 12 829
2315-947	+470 000	- 374 778
21578-993	+18 000	+ 10 800
		- 376 807

Section investissement – recettes

Compte budgétaire	Crédits ouverts	Proposition DM1
13251-105	+ 7 800	- 6414
13251-114		+ 9 046
1641-114	+119 636	- 23 768
1641-947	+ 406 860	- 270 478
1323-947	+ 87 000	- 93 593
024		+ 8 400
		- 376 807

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 au budget principal, selon les modalités exposées et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

4. Budget 2021 ZAE Abbaye

Madame Katia RENAUD, rapporteur, présente les propositions suivantes, concernant le budget 2021 ZAE Abbaye :

-Section de fonctionnement

	Dépenses de la section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	0	0
Total de la section de fonctionnement	0	0

Section d'investissement

	Dépenses de la Section	Recettes de la section
Crédits proposés au titre du présent exercice	374 778	374 778
+		
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
Solde d'exécution de sa section d'investissement reporté	0	0
=		
Total de la section d'investissement	374 778	374 778
TOTAL DU BUDGET	374 778	374 778

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité d'adopter le budget 2021 ZAE Abbaye et que M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

5. Autorisation itinéraire équestre Route d'Artagnan

Le Maire expose que le comité départemental de Tourisme Equestre de l'Aude souhaite développer des itinéraires équestres dans le département. Le projet de la Route Européenne d'Artagnan soutenu par la Fédération Française d'Equitation et l'association « Route Européenne d'Artagnan » traverse le département et prévoit le passage sur la commune de Saint-Hilaire.

Le comité sollicite une délibération autorisant le passage de cet itinéraire sur la Commune de Saint-Hilaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à 14 voix et une abstention cette autorisation d'itinéraire et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

6. Attribution subvention nationale

Le Maire rappelle à ses collègues que lors de l'attribution des subventions aux associations il a été attribué un crédit de 100 € à une association Nationale.

Que les associations nationales ayant fait une demande de subventions sont les suivantes : association française des sclérosés en plaques, Afdaim-Adapei 11, ligue contre le cancer.

Que cette année le choix de la municipalité se porte sur l'association « Ligue contre le Cancer »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'attribuer une subvention de 100 € à l'association de la ligue contre le cancer et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7. Adoption volontaire de la nomenclature comptable et budgétaire M57 à compter du 1^{er} Janvier 2022

Monsieur le Maire informe qu'en date du 08 mars 2021, Madame la Comptable Public auprès de la Trésorerie de Limoux à présenter les avantages pour notre commune d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 qui est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente élaborée par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des finances Publiques.

Cette nouvelle nomenclature a vocation à remplacer la M14 existante, elle intègre des innovations comptables et de la souplesse budgétaire.

L'adoption du M57 est un prérequis pour présenter un compte financier unique qui vise à se substituer au compte de gestion et compte administratif.

La généralisation de la M57 est envisagée au 1^{er} janvier 2024, les spécificités des communes de moins de 3500 habitants seront prises en compte dans un référentiel simplifiée de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'adoption anticipée de la M57 au 1^{er} janvier 2022 n'entraîne pas de difficultés majeures pour les collectivités prises individuellement. La bascule anticipée permettra au contraire de bénéficier d'un appui technique renforcé des services de la DGFIP, de préparer en amont le déploiement du compte financier unique, enfin à terme et si le législateur en décide ainsi, de s'inscrire dans un processus de certifications des comptes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'adoption volontaire de la nomenclature comptable budgétaire et comptable et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

8. -EXTENSION DU CIMETIERE - SOUS-TRAITANCE ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé par délibération en date du 26 novembre 2020 courant (n°2020/11.26/16) de confier les travaux d'extension du cimetière avec création de parking à l'entreprise CHAUVET TP - 21 avenue de Catalogne - 11300 LIMOUX.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que par la délibération n°2021/05.18/02 le conseil Municipal a accepté la sous-traitance des travaux précités pour un montant de 17 305 € HTVA, l'entreprise sous-traitante étant CMEVE

Que la société CMEVE fusionne avec la société SASU SERPE - ZA la Cigalière - 130 Avenue du Mistral - 84250 Le Thor

Que la société SASU SERPE sera donc titulaire du marché

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

9. Questions diverses :

- **TURBINES** : le 9 juillet 2021 à 18h00 à la Mairie aura lieu le dernier atelier avec la population dans le cadre de l'étude de recomposition urbaine

- EPHAD : la démolition a commencé
- Comités des fêtes : fête prévue le 15 août
- Visite préfet : 28 septembre

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt heures trente minutes

Vu pour être publié le treize juillet deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

